



Référendum

contre la modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés)

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 59a à 66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur le résultat de la vérification des listes de signatures à l'appui de la demande de référendum contre la modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés)²,

décide:

1. La demande de référendum contre la modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés) a abouti, les 50 000 signatures valables exigées par l'art. 141, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 56 112 signatures déposées, 56 025 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée à:
Referendum gegen die Überwachung von Versicherten,
Postfach 5534, 8050 Zürich

16 juillet 2018

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 161.1

² FF 2018 1469

**Référendum
contre la modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale
sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA)
(Base légale pour la surveillance des assurés)**

Signatures par canton

Canton	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	17 068	18
Berne	9 286	7
Lucerne	1 338	6
Uri	130	0
Schwyz	353	5
Obwald	102	0
Nidwald	114	0
Glaris	193	0
Zoug	605	1
Fribourg	900	7
Soleure	1 893	0
Bâle-Ville	5 524	12
Bâle-Campagne	2 909	1
Schaffhouse	482	0
Appenzell Rhodes-Ext.	351	0
Appenzell Rhodes-Int.	15	0
Saint-Gall	2 121	4
Grisons	886	5
Argovie	4 012	3
Thurgovie	1 017	7
Tessin	459	1
Vaud	2 101	2
Valais	653	2
Neuchâtel	631	3
Genève	2 558	3
Jura	324	0
Suisse	56 025	87